

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

30 juin 2025

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	2-4
ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	
Résultats	5
Excédent accumulé lié aux activités	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-24
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS	
Revenus	Annexe A
Charges par activité	Annexe B

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'exercice clos le 30 juin 2025 portant la signature électronique **5396970907**, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants.

Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

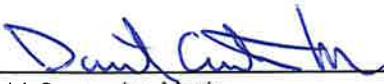
Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Beaudoin Doray Tremblay CPA S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Beaudoin Doray Tremblay CPA S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


René Brisson
Directeur général


David Castanha-Morin
Directeur du Service des ressources financières

Saint-Jérôme, le 30 octobre 2025.

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministère de l'Éducation

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (ci-après « le centre de services scolaire ») portant la signature électronique **5396970907**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 299, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique **5396970907** donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2025, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le centre de services scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations corporelles, aux revenus de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Montréal, le 30 octobre 2025.

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A106865

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

RÉSULTATS
exercice terminé le 30 juin 2025

	Budget		
	2025	2025	2024
Revenus (Annexe A)			
Subvention de fonctionnement du MEQ	422 184 000	\$ 435 091 909	\$ 398 745 281
Subvention d'investissement	1 260 457	1 447 430	1 233 020
Autres subventions et contributions	388 192	304 621	452 222
Taxe scolaire	26 217 110	26 168 748	24 343 674
Droits de scolarité et frais de scolarisation	4 598 246	5 404 841	3 204 142
Ventes de biens et services	20 087 762	21 309 980	20 048 073
Revenus divers	3 167 700	7 772 249	6 238 002
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	31 650 700	30 814 922	27 174 710
 Total des revenus	 509 554 167	 528 314 700	 481 439 124
Charges (Annexe B)			
Activités d'enseignement et de formation	245 963 893	253 292 505	210 507 009
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	126 404 115	130 341 317	103 489 501
Services d'appoint	39 125 667	45 697 708	41 798 386
Activités administratives	25 321 116	20 944 004	19 921 438
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	62 200 823	65 298 093	58 751 312
Activités connexes	12 962 940	15 848 896	41 689 626
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 000 000	2 240 401	2 726 947
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	(308 320)
 Total des charges	 512 978 554	 533 662 924	 478 575 899
 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	 (3 424 387)	 \$ (5 348 224)	 \$ 2 863 225

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS
exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	59 760 213	\$ 57 076 266 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	-	(179 278)
Solde redressé	59 760 213	56 896 988
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	(5 348 224)	2 863 225
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	54 411 989	\$ 59 760 213 \$

SITUATION FINANCIÈRE
au 30 juin 2025

	2025	2024
Actifs financiers		
Encaisse	18 823 986	\$ 40 394 405
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 4)	61 047 766	59 812 167
Subvention d'investissement à recevoir (note 5)	296 660 447	373 490 875
Subvention à recevoir - Financement (note 6)	1 630 569	1 630 569
Taxe scolaire à recevoir	3 907 115	3 690 794
Débiteurs (note 7)	4 504 950	6 518 004
	386 574 833	\$ 485 536 814
Passifs		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention (note 8)	12 800 000	\$ 21 454 328
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	62 736 103	67 712 132
Subvention d'investissement reportée (note 10)	644 619 252	613 957 200
Revenus perçus d'avance (note 11)	3 731 252	3 307 055
Provision pour avantages sociaux (note 12)	18 847 498	16 607 097
Dette à long terme à la charge de l'organisme scolaire (note 13)	363 534	399 661
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 14)	228 760 334	289 315 534
Passif au titre des sites contaminés (note 15)	1 630 569	1 630 569
Autres passifs (note 16)	47 243 145	65 863 524
	1 020 731 687	\$ 1 080 247 100
Dette nette	(634 156 854)	\$ (594 710 286)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 17)	687 703 149	\$ 653 637 013
Charges payées d'avance	865 694	833 486
	688 568 843	\$ 654 470 499
Excédent accumulé	54 411 989	\$ 59 760 213

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


, administrateur


, administrateur

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
FLUX DE TRÉSORERIE
 au 30 juin 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	(5 348 224)	\$ 2 863 225
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	579 285	257 558
Provision pour avantages sociaux futurs	2 240 401	2 726 947
Charges payées d'avance	(32 208)	355 533
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(30 814 922)	(27 174 710)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	129 857	215 057
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	32 624 169	28 931 069
Charges de désactualisation	1 497 237	1 269 760
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(308 320)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	119 572 252	303 877 966
Terrains reçus à titre gratuit	(3 109 000)	(920 000)
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention effectué par un tiers au nom de l'organisme scolaire	(60 685 057)	-
	56 653 790	\$ 312 094 085
Activités d'investissement en immobilisations		
Produits de cession d'immobilisations corporelles	\$ 1 294 028	\$
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(69 533 754)	(118 389 276)
	(69 533 754)	\$ (117 095 248)
Activités de financement		
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	- \$ (45 699 761)	\$
Remboursement de dettes à la charge de l'organisme scolaire	(36 126)	(34 441)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations corporelles	69 684 256	114 977 384
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(78 338 584)	(256 788 407)
	(8 690 454)	\$ (187 545 225)
Variation de l'encaisse et des équivalents de trésorerie	(21 570 418)	\$ 7 453 612
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	40 394 405	32 940 793
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	18 823 987	\$ 40 394 405

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques tirées des états financiers complets, mais qui sont moins détaillées que ces derniers.

Ils comprennent les données regroupées, les principaux totaux partiels et totaux des états financiers complets correspondants et des informations tirées des notes complémentaires des états financiers complets. Ils ne comprennent pas l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette), les renseignements complémentaires des charges par objets et certains autres renseignements complémentaires inclus dans les états financiers complets.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la subvention à recevoir en lien avec le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des Normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le passif au titre des sites contaminés et la provision pour les poursuites et les griefs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances, les heures supplémentaires accumulées, les autres congés sociaux et certains congés de maladies non payables,) la provision relative aux offres salariales du gouvernement) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs financiers

Régime de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés des services scolaires sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladie par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission de la dette selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés ;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers (suite)

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées:

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économique;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée..

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	10 à 50 ans
Bâtiments - OMHS	5 à 75 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Améliorations et transformations majeures	25 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans l'exercice où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire.

À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles qui s'y rapporte.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et les frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités facturées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour l'exercice.

Éventualités
Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations entre apparentés ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
4. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR		
Subventions de fonctionnement à recevoir	58 575 883	\$ 56 745 731
Service de la dette	1 895 707	\$ 2 444 502
Transport scolaire	415 172	582 823
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	43 158	39 111
Remboursement des dépenses liées aux OMHS	117 576	-
Autres subventions	270	-
	61 047 766	\$ 59 812 167
5. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR		
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	258 151 061	\$ 340 200 198
Subvention d'investissement à recevoir affectées aux immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)	840 833	-
Subvention à recevoir - Financement OMHS	37 668 553	33 290 677
	296 660 447	\$ 373 490 875
6. SUBVENTION À RECEVOIR - FINANCEMENT		
Passif au titre des sites contaminés	1 630 569	\$ 1 630 569
7. DÉBITEURS		
Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité	87 923	\$ 79 121
Autres comptes à recevoir des usagers	2 861 440	2 387 663
Congés sabbatiques	120 201	174 002
Intérêts courus à recevoir	66 003	227 005
Avances à des employés du centre de services scolaire	12 809	47 685
Taxes à la consommation à recevoir	1 965 231	3 958 493
Autres ventes de biens et services	1 266 801	1 301 531
	6 380 408	8 175 500
Provision pour créances douteuses	(1 875 458)	(1 657 496)
	4 504 950	\$ 6 518 004
8. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION		
Les emprunts temporaires sous forme d'acceptations bancaires et de marges de crédit sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation (MEQ). Les emprunts temporaires autorisés par ce dernier sont de 154 824 854 \$ (170 690 598 \$ au 30 juin 2024). Le solde utilisé des marges de crédit est de 12 800 000 \$ au 30 juin 2025 (21 454 328 \$ au 30 juin 2024). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux de 2,709 % (5,005 % au 30 juin 2024) et sont garantis par le MEQ.		
9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER		
Salaires courus, déductions et charges sociales	35 674 353	\$ 29 773 611
Autres crébiteurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 968 071	8 691 361
Autres crébiteurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	23 276 122	26 880 691
Intérêts courus	1 817 557	2 366 469
	62 736 103	\$ 67 712 132

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

10. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	2025	2024
Subvention d'investissement reportée (règles budgétaires)	630 265 388	\$ 603 147 045
Subvention reportée - Financement OMHS	7 792 764	5 245 080
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles - (autres que règles budgétaires)	6 561 100	5 565 075
	644 619 252	\$ 613 957 200

11. REVENUS PERÇUS D'AVANCE	2025	2024
Taxes scolaires perçues d'avance	1 032 261	\$ 1 046 384
Droits de scolarité perçus d'avance	212 549	67 520
Revenus perçus d'avance des usagers	2 361 238	1 734 592
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	125 204	5 753
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	-	452 806
	3 731 252	\$ 3 307 055

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	2025	2024
Congés de maladie	1 587 995	\$ 1 557 243
Contributions de l'employeur - Congés de maladie	425 074	408 027
Vacances	12 469 519	10 836 317
Contributions de l'employeur - Vacances	2 496 532	2 162 012
Assurance-traitement	735 702	640 674
Contributions de l'employeur - Assurance-traitement	161 896	122 383
Heures supplémentaires accumulées	665 675	635 250
Contributions de l'employeur - Heures supplémentaires accumulées	144 148	137 560
Autres congés sociaux	123 658	75 689
Contributions de l'employeur - Autres congés sociaux	37 299	31 942
	18 847 498	\$ 16 607 097

13. DETTE À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	2025	2024
Billet à valeur nominale de 701 393 \$, remboursable par versements mensuels de 4 502 \$ capital et intérêts inclus, au taux de 4,67 %, venant à échéance le 5 juillet 2028	363 534	\$ 399 661
Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme à la charge du centre de services scolaire au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin, sont les suivants :		
2026	37 868	
2027	39 675	
2028	41 568	
2029	244 423	
	363 534	\$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

14 DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	2025	2024
---	------	------

Règles budgétaires

Divers billets à valeur nominale totalisant 415 279 536 \$, remboursables par versements annuels variables de capital représentant 60 685 057 \$ plus intérêts en 2024-2025 au taux d'intérêt effectif variant de 1,515 % à 4,94 %, venant à échéance entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} février 2048

	230 000 771	\$ 290 685 828	\$
Moins: Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(1 240 437)	(1 370 294)	
	228 760 334	\$ 289 315 534	\$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention, excluant les frais reportés liés à celles-ci au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin, sont les suivants :

2026	17 504 328
2027	38 418 108
2028	12 946 107
2029	12 255 108
2030	10 535 107
<u>2031 et suivantes</u>	138 342 013
	230 000 771
	\$

15. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2025	2024
Passif au titre des sites contaminés	1 630 569	\$ 1 630 569

Le gouvernement du Québec assume les coûts découlant de la réhabilitation des sites contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations ultérieures de ces passifs. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une subvention à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des sites non inventoriés à cette date est pris en compte par le centre de services scolaire et inscrit à ses résultats dans la période concernée.

Incertitude relative à la mesure

Le passif au titre des sites contaminés est déterminé en utilisant différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Étant donné que les études de caractéristiques se limitent à la surface du terrain et qu'il existe des limites inhérentes à l'évaluation de la quantité de sol contaminé, les estimations des coûts sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure des montants à comptabiliser et à divulguer.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

16. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service sont relatives au démantèlement des modulaires. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le centre de services scolaire s'acquittera de ces obligations lors de la démolition, du retrait ou de la rénovation de ces immobilisations.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	Désamiantage	Autres	2025	2024
			Total	Total
Solde au début	32 283 885	\$ 2 077 052	\$ 34 360 937	\$ 29 597 526
Nouvelles obligations de mise hors service		284 945	284 945	164 426
Obligations réglées (Travaux réalisés)	(117 575)	-	(117 575)	-
Charge de désactualisation	1 406 091	91 146	1 497 237	1 269 760
Révision des estimations	3 014 590	66 300	3 080 890	3 329 225
Solde à la fin	36 586 991	\$ 2 519 443	\$ 39 106 434	\$ 34 360 937

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	Désamiantage	
	2025	2024
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4.73%	4.98%
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 5 ans à 75 ans	De 5 ans à 75 ans
Taux d'inflation	2.50%	2.57%

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer des travaux.

17. AUTRES PASSIFS

	2025	2024
Provision pour passif éventuel	952 400	\$ 902 400
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	2 178 693	1 498 984
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	3 943 165	28 219 408
Provision relative à l'équité salariale	70 159	-
Comptes à fin déterminée - Fonds à destination spéciale	992 294	881 795
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39 106 434	34 360 937
	47 243 145	\$ 65 863 524

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025**18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

				2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé		Valeur nette		Valeur nette	
Terrains	14 960 672	\$ 6 615 821		\$ 14 960 672	\$ 11 851 472	\$ 12 543 729	
Aménagement de terrains	19 084 121	150 548 329		\$ 12 468 300		403 347 410	
Bâtiments	576 537 193	10 166 001		\$ 425 988 864		\$ 5 893 593	
Bâtiments - OMHS	18 826 894	104 966 218		\$ 8 660 893		177 311 369	
Améliorations et transformations majeures	282 932 302	16 095 085		\$ 177 966 084		20 675 295	
Matériel et équipement	39 212 264	29 868 462		\$ 23 117 179		20 662 217	
Équipement spécialisé relié à l'éducation	52 837 398	143 098		\$ 22 968 936		321 899	
Développement informatique	807 486	4 103 425		\$ 664 388		1 030 029	
Réseau de télécommunication	5 011 258			\$ 907 833		\$ 653 637 013	
	1 010 209 588	\$ 322 506 439		\$ 687 703 149		\$ 653 637 013	

Les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 461 392 \$ (461 392 \$ au 30 juin 2024). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'élève à 46 139 \$ (11 702 \$ en 2024) ;

Le total des immobilisations corporelles inclut :

Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 42 897 318 \$ (110 612 262 \$ au 30 juin 2024), soit 40 255 589 \$ (102 007 152 \$ au 30 juin 2024) pour des bâtiments, 2 257 001 \$ (8 401 540 \$ au 30 juin 2024) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments et 384 728 \$ (203 570 \$ au 30 juin 2024) pour des aménagements de terrains. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations corporelles.

Un terrain a été acquis par voie de donation et comptabilisé à la juste valeur pour un montant de 3 109 000 \$ (Deux terrains pour un montant de 920 000 \$ au 30 juin 2024).

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 18 885 874 \$ (28 204 158 \$ au 30 juin 2024) qui est inclus dans les comptes à payer et retenues sur contrats. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation, à la taxe scolaire à recevoir et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit. Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2025.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)	2025	2024
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 909 599	\$ 1 549 715
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	88 910	367 579
De 61 à 90 jours de la date de facturation	33 358	46 313
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 383 310	2 253 400
	4 415 177	4 217 007
Moins : provision pour créances douteuses	(1 875 458)	(1 657 497)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	2 539 719	\$ 2 559 510

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créateurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, ses revenus perçus d'avance, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) la provision relative aux offres salariales du gouvernement et ses dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le ministère de l'Éducation.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2025	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	2025 Total
Emprunts temporaires	12 800 000	-	-	-	12 800 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	39 976 974	-	-	-	39 976 974 \$
Dettes à long terme	17 504 328	51 364 215	22 790 215	138 342 013	230 000 771 \$
Provision pour avantages sociaux	18 847 498	-	-	-	18 847 498 \$

30 juin 2024	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	2024 Total
Emprunts temporaires	21 454 328				21 454 328 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	49 137 488	-	-	-	49 137 488 \$
Dettes à long terme	60 685 057	68 868 543	12 255 108	148 877 120	290 685 828 \$
Provision pour avantages sociaux	16 607 097	-	-	-	16 607 097 \$

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les passifs financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les passifs financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Étant donné que le centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter les charges de 128 000 \$ (214 543 \$ au 30 juin 2024).

20. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Le centre de services scolaire est lié par des contrats de location de locaux venant à échéance entre 2026 et 2032 non renouvelables et non résiliables. Les déboursés futurs représentent des engagements de 14 069 075 \$ (16 101 782 \$ au 30 juin 2024) dont 57 429 \$ avec des parties apparentées (55 756 \$ au 30 juin 2024) et comprennent les versements suivants :

2026	3 344 971 \$ incluant 57 429 \$ avec des parties apparentées
2027	2 360 215 \$
2028	1 723 930 \$
2029	1 632 034 \$
2030	1 620 216 \$
2031 et suivantes	3 387 709 \$

Le centre de services scolaire est lié par des contrats de location de modulaires et de véhicules venant à échéance entre 2026 et 2031 non résiliables, représentant des engagements de 1 105 675 \$ (1 149 724 \$ au 30 juin 2024) et comprennent les versements suivants :

2026	274 974 \$
2027	239 998 \$
2028	126 402 \$
2029	116 075 \$
2030	116 075 \$
2031 et suivantes	232 151 \$

Le centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien divers des terrains et immeubles, d'acquisition de fournitures, de téléphonie et d'informatique venant à échéance entre 2026 et 2030, représentant des engagements de 2 751 684 \$ (4 654 102 \$ au 30 juin 2024) et comprennent les versements suivants :

2026	2 354 614 \$
2027	374 707 \$
2028	19 809 \$
2029	2 189 \$
2030	365 \$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**NOTES COMPLÉMENTAIRES**
exercice terminé le 30 juin 2025**20. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)**

De plus, le centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire indexés annuellement venant à échéance entre 2026 et 2028. Les déboursés futurs totalisent des engagements de 62 819 001 \$ (91 398 531 \$ au 30 juin 2024) et comprennent les versements suivants :

2026	20 818 917 \$
2027	20 939 667 \$
2028	21 060 417 \$

Le centre de services scolaire est lié par des contrats de construction et de réaménagement de certaines écoles et centres venant à échéance entre 2026 et 2027, représentant des engagements de 15 995 358 \$ (41 719 551 \$ au 30 juin 2024) et comprennent les versements suivants :

2026	13 426 868 \$
2027	2 568 490 \$

21. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Au 30 juin 2025, les réclamations en cours contre le centre de services scolaire se chiffrent à 10 372 137 \$ (7 570 014 \$ au 30 juin 2024) et consistent en poursuites et griefs. Afin de faire face aux pertes éventuelles de ces réclamations, une provision de 952 400 \$ (902 400 \$ en 2024) a été inscrite aux états financiers.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (ou déficit) lié aux activités de l'exercice alors en cours.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les débiteurs incluent un montant de 1 769 315 \$ (2 912 973 \$ au 30 juin 2024) de comptes clients ou subvention à recevoir avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créateurs ou charges à payer incluent un montant de 10 599 716 \$ (16 436 451 \$ au 30 juin 2024) de créateurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créateurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)	2025	2024
<i>Actif</i>		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de fonctionnement à recevoir	60 886 762	\$ 59 773 056
Compte à recevoir remboursement des dépenses liées au OMHS	117 575	\$
Subvention d'investissement à recevoir (Règles budgétaires)	258 151 062	340 200 198
Subvention à recevoir - financement OMHS	37 668 553	33 290 677
Autres subventions	270	-
Débiteurs	322 983	189 851
Conseil du Trésor, Administration gouvernementale		
Subvention à recevoir - Financement	1 630 569	1 630 569
Ministère du revenu		
Débiteurs	1 099 476	2 274 811
Fonds de développement du marché du travail		
Subvention de fonctionnement à recevoir	43 158	39 111
Débiteurs	24 299	20 516
Commissions scolaires et centres de services scolaire		
Débiteurs et frais imputables aux prochains exercices	52 966	328 905
Autres ministères et organismes		
Autres subventions		4 400
Débiteurs	76 250	33 766
Financement-Québec et Fonds de financement		
Frais reportés liés aux dettes	1 240 437	1 370 294
Société québécoise des infrastructures		
Débiteurs	193 340	60 724
Fonds d'électrification et de changements climatiques		
Subvention à recevoir	840 833	-
	362 348 534	\$ 439 216 878

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)	2025	2024
<i>Passif</i>		
Ministère de l'Éducation		
Subvention d'investissement reportée (Règles budgétaires)	630 265 388	\$ 603 147 045
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)	978 382	1 258 201
Subvention d'investissement reportée (Financement - OMHS)	7 792 764	5 245 080
Revenus reportés	-	452 807
Fonds de développement du sport et de l'activité physique		
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)	349 385	393 987
Ministère du Revenu		
Créditeurs	9 426	1 554 287
Ministère des Finances		
Créditeurs	6 815 266	3 832 706
Financement-Québec		
Créditeurs	-	421
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention		
Règles budgétaires	-	6 798 000
Autres que règles budgétaires		
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	26 682
Fonds de financement		
Emprunts temporaires	12 800 000	21 454 328
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention		
Règles budgétaires	230 000 771	283 887 828
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 816 379	2 338 492
Société québécoise des infrastructures		
Créditeurs	1 764 504	8 068 955
Commissions scolaires et centres de services scolaire		
Créditeurs	175 418	236 363
Autres ministères et organismes		
Créditeurs	18 724	378 544
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (Autres que règles budgétaires)	2 309 003	1 582 852
Fonds d'électrification et de changements climatiques		
Créditeurs	836 810	-
	895 932 220	\$ 940 656 578

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 30 juin 2025

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)	2025	2024
<i>Résultats - Revenus</i>		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de fonctionnement	427 877 110	\$ 389 939 046
Subvention d'investissement - charge désactualisation OMHS	1 447 430	1 233 020
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	29 916 216	26 212 483
Subvention reportée - Financement OMHS	500 338	447 694
Revenus divers	8 151 847	9 622 511
Fonds de développement du marché du travail		
Autres subventions et contributions	204 983	237 235
Fonds pour le développement du sport		
Autres subventions et contributions	44 602	44 602
Société Québécoise des infrastructures		
Autres subventions et contributions	-	95 460
Commissions scolaires et centres de services scolaire		
Revenus divers	425 611	603 853
Autres ministères et organismes		
Autres subventions et contributions	216 745	319 547
Revenus divers	311 355	(28 698)
	469 096 237	\$ 428 726 753
<i>Résultats - dépenses</i>		
Réparties entre les différentes natures de dépenses par activité		
Hydro-Québec	5 430 293	\$ 4 627 329
Ministère des Finances	16 390 307	12 584 371
Ministère du Revenu	61 782	89 582
Commissions scolaires et centres de services scolaire	581 569	563 415
Autres ministères et organismes	403 914	624 554
Financement-Québec - service de la dette	-	246 089
Fonds de financement - service de la dette	8 123 524	10 945 555
	30 991 389	\$ 29 680 895

23. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 12 septembre 2025, un incendie a dévasté l'école primaire Val-des-Monts à Prévost. Selon une évaluation préliminaire de la direction, les dommages pourraient s'élèver à plus de 60 M\$. Ce montant inclut la reconstruction de l'école, une solution immobilière temporaire, la relocalisation des élèves, la sécurisation du site et la démolition.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

REVENUS

exercice terminé le 30 juin 2025

2025

2024

Subvention de fonctionnement du MEQ						
Subvention de fonctionnement - Jeunes, Adultes,						
Formation professionnelle	78.70%	415 769 204	\$	78.32%	377 045 987	\$
Subvention pour le service de la dette	1.51%	7 993 667		2.28%	10 976 586	
Subvention pour le transport scolaire	2.05%	10 840 486		2.30%	11 068 471	
Subventions de fonctionnement reportées	0.09%	452 807		-0.07%	(345 763)	
Autres subventions	0.01%	35 745		0.00%	-	
	82.36%	435 091 909	\$	82.83%	398 745 281	\$
Subvention d'investissement						
Subvention de financement - Charge de désactualisation OMHS	0.27%	1 447 430	\$	0.26%	1 233 020	\$
Autres subventions et contributions						
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation						
professionnelle et formation générale des adultes	0.03%	133 463	\$	0.04%	201 980	\$
Subvention du gouvernement provincial	0.03%	168 951		0.05%	248 105	
Subvention du gouvernement fédéral	0.00%	2 207		0.00%	2 137	
	0.06%	304 621	\$	0.09%	452 222	\$
Taxe scolaire	4.95%	26 168 748	\$	5.06%	24 343 674	\$
Droits de scolarité et frais de scolarisation						
Ententes de scolarité entre organismes scolaires	0.00%	656	\$	0.00%	3 486	\$
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	0.03%	143 404		0.03%	136 062	
Revenus - Cours en formation professionnelle	0.97%	5 118 655		0.60%	2 893 232	
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	0.03%	142 126		0.04%	171 362	
	1.03%	5 404 841	\$	0.67%	3 204 142	\$
Ventes de biens et services						
Fournitures et matériel scolaire	0.69%	3 669 135	\$	0.71%	3 395 837	\$
Surveillance et transport du midi	0.64%	3 399 204		0.64%	3 095 885	
Service de garde	1.82%	9 607 070		1.88%	9 027 233	
Autres activités chargées aux usagers	0.48%	2 545 829		0.44%	2 111 564	
Autres ventes de biens et services	0.40%	2 088 742		0.50%	2 417 554	
	4.03%	21 309 980	\$	4.17%	20 048 073	\$
Revenus divers						
Intérêts, pénalités et frais de retard	0.37%	1 951 105	\$	0.61%	2 949 481	\$
Location d'immeubles ou de biens meubles	0.03%	184 524		0.05%	233 854	
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	0.09%	449 917		0.10%	494 361	
Terrains reçus à titre gratuit	0.59%	3 109 000		0.19%	920 000	
Publicité et commandites	0.01%	40 729		0.00%	21 898	
Prêts de service	0.33%	1 760 182		0.30%	1 437 378	
Autres revenus	0.05%	276 792		0.04%	181 030	
	1.42%	7 772 249	\$	1.25%	6 238 002	\$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5.83%	30 814 922	\$	5.64%	27 174 710	\$
Total des revenus	100%	528 314 700	\$	100%	481 439 124	\$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CHARGES PAR ACTIVITÉ
exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
Activités d'enseignement et de formation		
Éducation préscolaire	2.99%	15 949 285
Enseignement primaire	17.56%	93 710 107
Enseignement secondaire général	12.42%	66 277 508
Formation professionnelle	8.20%	43 755 888
Enseignement particulier	4.57%	24 385 501
Formation générale des adultes	1.73%	9 214 216
	47.47%	253 292 505
	\$	\$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Gestion des écoles et des centres	5.38%	28 715 602
Moyens d'enseignement	1.75%	9 317 641
Services complémentaires	10.59%	56 510 066
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	2.76%	14 738 657
Animation et développement pédagogique	1.61%	8 570 625
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	0.57%	3 021 320
Activités sportives, culturelles et sociales	1.77%	9 467 406
	24.43%	130 341 317
	\$	\$
Services d'appoint		
Hébergement des élèves	0.02%	81 850
Services alimentaires	0.00%	270
Transport scolaire	5.06%	26 982 345
Service de garde	3.49%	18 633 243
	8.57%	45 697 708
	\$	\$
Activités administratives		
Conseil d'administration et comités	0.01%	40 574
Gestion	2.94%	15 715 329
Services corporatifs	0.95%	5 085 092
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	0.02%	103 009
	3.92%	20 944 004
	\$	\$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CHARGES PAR ACTIVITÉ
exercice terminé le 30 juin 2025

2025

2024

Activités relatives aux biens meubles et immeubles

Entretien et amortissement des biens meubles	2.48%	13 256 413	\$	2.68%	12 837 367	\$
Conservation et amortissement des biens immeubles	5.99%	31 987 407		5.87%	28 097 743	
Entretien ménager	1.88%	10 024 777		1.73%	8 278 014	
Consommation énergétique	1.20%	6 406 722		1.03%	4 917 041	
Location d'immeubles	0.53%	2 832 682		0.54%	2 593 738	
Protection et sécurité	0.11%	575 754		0.12%	562 337	
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	0.02%	118 678		0.03%	133 438	
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	0.01%	65 390		0.27%	1 298 116	
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	0.01%	30 270		0.01%	33 518	
	12.23%	65 298 093	\$	12.28%	58 751 312	\$

Activités connexes

Financement	1.52%	8 094 692	\$	2.38%	11 401 846	\$
Projets spéciaux	0.08%	442 239		0.04%	209 575	
Rétroactivité	0.94%	5 039 094		5.91%	28 302 964	
Variation des provisions	0.11%	579 285		0.05%	257 558	
Prêts de services	0.32%	1 682 948		0.31%	1 507 227	
Autres activités connexes	0.00%	10 638		0.00%	10 456	
	2.97%	15 848 896	\$	8.69%	41 689 626	\$

Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux

avantages sociaux	0.42%	2 240 401		0.51%	2 726 947
-------------------	--------------	------------------	--	-------	-----------

Perte sur disposition d'immobilisations corporelles

corporelles	0.00%	-		-0.06%	(308 320)
-------------	--------------	---	--	---------------	-----------

Total des charges	100%	533 662 924	\$	100%	478 575 899	\$
--------------------------	-------------	--------------------	----	------	-------------	----